

SCENARIOS POUR LE BURUNDI

NCB, 2000
Anthony Duyckstraat 1
8022 AZ Zwolle
Pays-Bas
Tél/fax +31 – 38 – 4536282
E-mail : ncb@antenna.nl

PROLOGUE

Ces scénarios n'auraient pas vu le jour sans la solidarité de ceux qui se préoccupent de notre commune humanité. Le Nederland Comité Burundi (NCB) a rassemblé des Burundi de toutes tendances et leur a offert une occasion de prise de parole. Il a mis à leur disposition une équipe d'experts chevronnés qui, avec rigueur et éclat, ont induit les participants aux ateliers de Wolvenhofà jouer « cartes sur table ». Que les organisateurs et les animateurs des trois rencontres au terme desquelles nous avons accouché de ces scénarios trouvent ici notre gratitude, car le résultat n'est pas mince !

L'exercice consistait à poser un regard honnête et sérieux sur ce qui a cours au Burundi, et à oser voir où nous risquons d'aller. Nous nous sommes efforcés de mettre tous les possibles à égalité et d'envisager toutes les éventualités : l'apocalypse et le meilleur des mondes, mais aussi, toute la gamme des nuances entre les deux extrêmes. Mais comme il n'y a pas moyen de tout dire, nous avons choisi de condenser en quatre scénarios l'essentiel de ce qui pourrait se produire au Burundi, c'est-à-dire, ce qui nous attend demain, selon qu'on persiste à foncer tête baissée vers la catastrophe, ou qu'on se décide à œuvrer pour l'instauration d'une vraie paix.

Les scénarios sont des raccourcis saisissants. Ils nous projettent en avant et nous permettent d'extrapoler les tendances lourdes, larges et longues, par lesquelles l'avenir entre déjà dans le présent. L'anticipation ne sert pas à dessiner le paysage de nos souhaits, mais à décrire de la façon la plus stricte et la plus objective, des futurs probables et plausibles. L'ordre dans lequel nous plaçons les scénarios va du pire au meilleur : de la guerre de tous contre tous à la construction d'un pays prospère où les anciens ennemis ont trouvé un accord conciliant et définitif.

Ne nous demandez pas qui nous sommes, et à qui nous voulons faire du bien ou du mal ! Nous n'avons pas créé un nouveau groupe ou un nouveau parti à lancer dans l'arène politique burundais déjà surpeuplé. Nous nous plaçons en dehors de la lutte des factions et nous évitons d'entrer dans les thèses idéologiques des camps actuellement en compétition. Nous ne sommes que des individus soucieux de participer à l'immense quête de pain, de paix et de liberté, dans laquelle notre peuple se trouve engagé. Notre seul parti-pris est celui de la franchise, de la paix pour tous, de la sécurité pour tous, de la liberté pour tous, de la justice pour tous. Nous ne diabolisons personne et nous ne glorifions personne. De grâce, ne nous faites pas dire ce que nous n'avons pas dit et ne nous lisez pas avec des lunettes déformantes : ce serait un pur détournement, car nous ne voudrions pas donner prise au processus de récupération.

Nous espérons pourtant que ces quatre récits vous feront réfléchir et alimenteront le débat public, à l'intérieur du pays comme dans la diaspora. Nous espérons également que les amis du Burundi y trouveront des raisons de persévérer dans l'effort d'accompagner notre peuple vers la « paix des braves ». Et nous voudrions croire que tôt ou tard, d'autres compatriotes donneront suite à cette initiative de mise en garde. Car, selon les propos d'Adorno : *« Ce qui a été pensé peut être réprimé, oublié, se perdre. Mais on ne peut nier qu'il en reste quelque chose...Ce qui a été pensé de façon pertinente doit nécessairement, où que ce soit, être pensé par d'autres. »*

INDEX

INTRODUCTION	4
KANANIRABAGABO	6
MPERANGENDA	9
BUGIRIGIRI	16
SIMBIMANGA	21
LES PARTICIPANTS	26

INTRODUCTION

1. LE CONTEXTE

Depuis octobre 1993 le Burundi connaît une crise grave qui a déjà emporté des centaines de milliers de vie. Cette violence est causée par des antagonismes d'ordre ethnique, économique et politique.

Certains affirment que le conflit burundais est purement ethnique ; d'autres croient que les antagonismes ethniques ne sont utilisés que pour masquer des luttes d'intérêts politiques, sociaux et économiques. La monopolisation du pouvoir, l'impunité, les massacres, les exclusions, la mauvaise gouvernance, la misère, sont autant de facteurs qui ont contribué à maintenir le pays dans un cycle de violence qui a culminé dans la crise actuelle. Tous ces facteurs combinés ont généré un climat de peur, de méfiance et de haine qui fait peser beaucoup d'incertitude sur l'avenir du pays. Quelles que soient les opinions que l'on peut se faire à ce sujet, force est de constater que le conflit burundais est très complexe. C'est justement cette complexité des problèmes du Burundi qui rend difficile la tâche de leur trouver rapidement une solution. Beaucoup d'initiatives ont été prises dans ce but, et c'est pour contribuer à cette recherche des solutions que le NCB (Nederland Comité Burundi) a de son côté conçu le projet des scénarios, afin d'amener les Burundais à coopérer dans la construction de leur pays.

Dans cette démarche le NCB s'est inspiré de l'expérience des scénarios pour l'Afrique du Sud, qui a déjà fait ses preuves. Le présent projet se propose d'être un moyen innovateur qui permet à une société en crise d'aborder son avenir. La manière de procéder est différente du processus formel des négociations, mais les deux sont complémentaires.

2. LES PARTICIPANTS

Le projet a rassemblé une trentaine de Burundais venus de l'intérieur du pays et de la diaspora, issus de milieux et de professions différentes. Parmi les participants, il y avait des militaires, des politiciens, des universitaires, des religieux, des hommes d'affaires, et des responsables d'organisations de la société civile. Pour choisir les participants aux séminaires, le NCB s'est basé sur les critères suivants :

- Notoriété : le groupe est composé de personnalités qui jouissent d'une certaine crédibilité au sein de leurs milieux respectifs, sans nécessairement occuper des postes officiels.
- Ouverture d'esprit : pour être en mesure d'écouter, d'apprécier les arguments des autres et de collaborer avec eux.
- Diversité d'opinions : en vue de garantir un débat riche et contradictoire.

3. LA METHODOLOGIE

Le premier exercice consista à laisser les participants exprimer leurs espoirs et leurs craintes à propos de l'avenir du Burundi. Le groupe a ensuite travaillé sur l'identification des forces motrices ayant un impact majeur sur le futur du pays.

Les forces motrices retenues sont :

- Qualité des politiques
- Démographie
- Production et productivité
- Equité sociale
- Libre entreprise
- Forces de défense et de sécurité
- Fonctionnement du système judiciaire
- Dynamique de cohabitation (confiance)
- Utilisation/vulgarisation de (nouvelles) technologie
- Intégration & coopération du Burundi avec les pays voisins
- Financement extérieur
- Facteurs extérieurs (dé)stabilisants
- Politique foncière
- Groupements religieux
- Rôle de la société civile
- Mentalités et valeurs culturelles
- Droit de la personne humaine
- Qualité du leadership

Sur les forces motrices identifiées, les participants ont fait un travail d'approfondissement pour repérer les incertitudes et les tendances lourdes. Ils ont ensuite hiérarchisé les incertitudes et isolé celles qu'ils jugeaient fondamentales (incertitudes clés) :

- Gestion de la question du rapatriement et de la
- Réinsertion des réfugiés et des déplacés intérieurs
- Signature et application des accords d'Arusha
- Réforme des Forces de Défense et de Sécurité
- Disponibilité et gestion des ressources économiques
- (In)-stabilité sous-régionale
- Qualité du leadership
- Réformes du système judiciaire
- Espaces démocratiques
- Intégration des Batwa

Ces incertitudes clés allaient constituer la base pour développer des éléments d'histoires possibles (story-lines), et pour déterminer ensuite le nombre et la nature des scénarios. A cet égard 4 scénarios ont été élaborés et baptisés respectivement : Kananirabagabo, Mperangenda, Bugirigiri et Simbimanga.

Le premier scénario, **Kananirabagabo**, est bâti sur l'échec des négociations de paix. Celui-ci a pour conséquence l'aggravation du conflit, la paupérisation de la population. Malgré une certaine volonté de la communauté internationale d'appuyer les initiatives de paix, la situation a évolué inexorablement vers la désintégration du pays.

Le second scénario, **Mperangenda**, envisage un accord de paix signé sans engagement de toutes les parties en conflit. D'où la mise en place d'un leadership faible et l'absence d'une dynamique interne pour entreprendre les réformes attendues. La situation n'a pas tardé à dégénérer et à ramener le pays dans une situation chaotique.

Le troisième scénario, **Bugirigiri**, est bâti sur l'hypothèse que les accords de paix sont signés mais connaissent d'énormes résistances internes et exogènes à leur mise en application. Finalement, suite à l'impasse ainsi créée, les pays de la sous-région, à la demande d'une partie des acteurs de la scène politique burundaise, se décident à intervenir pour rétablir l'ordre. Le règlement du conflit ne semble plus possible que par l'intégration du pays dans un ensemble plus vaste.

Enfin, le quatrième scénario, **Simbimanga**, est optimiste. Il part de l'hypothèse que des accords de paix sont signés et mis en application. En dépit des difficultés de parcours, le leadership et la dynamique mis en place parviennent à surmonter les défis et à instaurer un développement humain durable dans le pays.

KANANIRABAGABO

Suicide

Le proverbe dit : « Kananira abagabo ntiyimyeye ». Cela pourrait se traduire par : « Celui qui est sourd à tout conseil est un véritable suicidaire ! » Ce proverbe s'appliquera au Burundi quand les négociations pour aboutir à un accord de paix susceptible de redonner sécurité et sérénité à la population auront échoué. Toutes les institutions seront déstabilisées et le pays tombera entre les mains de prédateurs de tout acabit. Interpellée, la Communauté internationale interviendra pour tenter d'arrêter le chaos, mais la montagne accouchera d'une souri : l'opération n'aura pas les résultats escomptés. Les forces internationales se retireront, abandonnant les Burundi à leur zizanie.

Si un tel scénario devait effectivement se réaliser, ceux qui ont assisté impuissants, à la dégradation de la situation auront un jour à raconter à leur progéniture comment ils en sont arrivés là. Le récit que voici sort de la bouche d'un vieux qui transmet à ses petits-enfants l'histoire d'un pays sinistré de longue date.

« Au départ, nous avons cru que les négociations entre différents protagonistes dans la crise burundaise allaient aboutir et ramener la paix dans le pays. Mais, nous oublions qu'à cause de la mauvaise foi des uns et du manque d'engagement des autres, ces fameux accords ne verraient jamais le jour.

Nous aurions pourtant dû voir et prévoir ! Les groupes armés étaient continuellement maintenus loin de la table des négociations et, à leur tour, ils ne faisaient qu'intensifier les combats sur le terrain dans l'espoir de récupérer par une victoire armée ce qui leur était refusé par la voie des négociations. Par ailleurs, ces groupes ne voulaient pas participer à des négociations sans conditions. Leurs exigences préalables étaient, entre autres, le démantèlement des camps de « regroupés » et de « déplacés », ainsi que la libération de tous les prisonniers politiques.

Nous avons également commis l'erreur d'ignorer l'importance des intérêts inavoués de certains acteurs, comme les vendeurs d'armes et autres trafiquants, qu'ils soient de la sous-région ou d'ailleurs. Ils ne cherchaient qu'à entretenir des alliances politico-militaires dans le seul but de renforcer une mafia économique à l'intérieur de laquelle ils pourraient continuer à opérer impunément.

Dans ce contexte de flou absolu, les uns et les autres en ont profité pour finaliser leurs projets de destruction du pays. Des militaires ont opéré un coup d'Etat. L'événement divisa l'armée qui se retrouva en débandade. La rébellion, de son côté, en profita pour multiplier les attaques et se déployer sur tout le territoire. Au même moment, alors que des mineurs et des jeunes étaient enrôlés de force dans les groupes de belligérants, des milices privées reprirent assassinats et autres actes de vandalisme.

Nous avons assisté à la rupture de ce qui était jusqu'alors connu sous le nom de « partenariat politique » : un accord de gouvernement entre le pouvoir politico-militaire et une partie de l'opposition. Les anciennes alliances entre partis politiques éclatèrent. Un véritable vide institutionnel s'est alors installé avec des conséquences immédiates prévisibles : règlement de compte et éliminations physiques dans tout le pays ; fuite des dirigeants, des cadres et des cerveaux ; mouvements incontrôlés des populations à l'intérieur et exode vers l'extérieur, massacres systématiques et assassinats sélectifs...

Ce chaos à l'intérieur de notre pays a mis toute la sous-région en ébullition. La libre circulation des armes s'est intensifiée tant au Burundi que dans les pays voisins, et les alliances ethniques de part et d'autre se sont renforcées. Ainsi, certains rêves ont pu devenir réalité. Les adeptes de l'Empire Hima ont tout fait pour le créer effectivement. Les anciens « Interahamwe » et ex-FAR (Forces Armées Rwandaises) ont pu déstabiliser le Rwanda en prenant le Burundi comme base arrière, en même temps que les « Inkotanyi » du FPR (Front Patriotique Rwandais) transitaient également par notre pays pour épauler les « Banyamulenge » en République démocratique du Congo. D'autre part, les « Maï Maï », ainsi que les « Banyamulenge », trouvèrent un terrain de repli au Burundi.

Nous avons été témoins de la destruction de nos infrastructures socio-économiques : écoles, routes et ponts, hôpitaux et dispensaires, centres de négoce, sources d'eau, barrages et pylônes électriques, usines à café, centres de culte, bâtiments publics, y compris les habitations. Nous avons assisté en même temps à l'installation rapide du chaos tant économique que social : dégringolade, puis disparition de la monnaie nationale, non-paiement des salaires aux travailleurs, pillages, prolifération de spéculateurs, paralysie totale de toutes les activités productrices, circulation et consommation excessive de stupéfiants, développement de la mendicité, vols de tous genres y compris à mains armées, famine, épidémies, accroissement de l'analphabétisme et, comme une sorte de corollaire, délinquance juvénile et sénile.

La communauté internationale qui a d'abord tout observé sans réaction appropriée s'est brusquement réveillée en imposant à notre pays des sanctions économiques ainsi que l'arrêt total de la coopération. Tous les diplomates vidèrent les lieux : ambassades et consulats fermèrent leurs portes. Nous sommes restés seuls à assister à la destruction de notre environnement par la déforestation, l'érosion et des incendies sauvages, et tout ceci ne pouvait que nous mener à un déséquilibre écologique sans précédent.

Depuis lors, certains réflexes nous ont dominés. Un Hutu ne tolérait que le voisinage d'un autre Hutu, de même qu'un Tutsi ne voulait voir que le seul Tutsi comme voisin. Nous vivions dès lors dans ce qu'il était convenu d'appeler « Tutsilands' et Hutulands' ». Mais en plus, Hutu et Tutsi ne supportaient que des ressortissants de la même région. Nous avons assisté à l'émergence de pseudo-chefs d'Etat à l'instar de la Somalie qui s'est littéralement désagrégée après la chute du Président Siad Barré en 1991.

C'est ainsi que, face à cette situation, notre pays, fortement affaibli, n'a pas su résister aux ambitions expansionnistes de certains de nos voisins agissant pour leur compte ou celui d'une main invisible. Prétextant la nécessité de s'entourer d'une certaine ceinture de sécurité, ils ont d'abord envahi notre pays, puis ils se sont installés chez nous comme si notre territoire faisait partie intégrante du leur. Devant cette situation déplorable, le climat intérieur ne fit qu'empirer amenant les pays africains, principalement ceux de la sous-région, ainsi que l'OUA (Organisation de l'Unité Africaine) et l'ONU (Organisation des Nations Unies) à prendre leurs responsabilités. Notre pays présentait alors une image tellement misérable que la Communauté internationale n'avait plus de choix. C'est ainsi que le Conseil de sécurité souscrit à l'idée d'intervenir au Burundi sur tous les fronts : militaire, humanitaire, économique et même judiciaire.

Malheureusement, les groupes opposés à toute forme d'intervention étrangère (à savoir certains partis politiques et associations civiles) organisèrent des villes mortes, des opérations de sabotage et se lancèrent dans la guérilla en réclamant la souveraineté nationale. Ces groupes criaient à qui voulait les entendre qu'aucun pays n'accepte sans réagir une intervention contraire à ses intérêts. A la suite de lourdes pertes en vies humaines dans leurs rangs, toutes les forces internationales (tant militaires que civiles) décidèrent de se retirer, laissant le Burundi en proie à un chaos qui n'est pas prêt de se terminer. Nous les vieux, nous nous demanderons encore, sur notre lit de mort : **Quel enfer avons-nous légué à nos enfants !**

MPERANGENDA

Je meurs à petit feu

Nos ancêtres ont dit : « Agasozi k'intabarirwa kahiye abagabo babona. » Cela signifie : la colline des inconciliables n'a attiré la pitié de personne quand elle s'est consumée ». Ils ont également dit : « Wanka bangwe ntiwanka zana ndabe ». En d'autres mots : tu refuses le règlement pacifique d'un conflit, mais tu ne refuses pas les secours quand tu es blessé ou quand tu es perdu ».

INTRODUCTION

Depuis quelques années le Burundi vit au rythme d'une guerre qui ne dit pas son nom. A maintes reprises la sonnette d'alarme a été tirée sur l'imminence d'un génocide des Hutu ou des Tutsi. Les accords de Kajaga qui ont permis de trouver un successeur au Président Melchior Ndadaye d'abord, ceux de Kigobe ensuite qui ont abouti à la signature de la Convention de Gouvernement en septembre 1994, n'ont permis de déboucher sur une solution durable au conflit burundais. Cela a entraîné la constitution de groupes armés, de milices, d'escadrons de la mort, qui ont étendu leurs opérations sur tout le territoire national.

Finalement, l'idée d'un arbitrage international s'est imposée. Un médiateur a été désigné, en la personne de Mwalimu Julius Nyerere, ancien Président de la République Unie de Tanzanie. Le coup d'Etat du 25 juillet 1996 a poussé les pays de la région à décréter un embargo qui aboutit à l'entrée en négociation des différentes parties. Les premiers pourparlers eurent lieu à Rome en Italie dans le secret, sous les auspices de la Communauté San Egidio entre le Gouvernement et le Conseil National pour la Défense de la Démocratie (CNDD). Les négociations officielles furent ensuite ouvertes à Arusha en juin 1998, élargies à toutes les parties en conflit.

Les lenteurs du processus d'Arusha ne firent que rappeler l'issue tragique de l'expérience similaire au Rwanda. Durant ce temps, le peuple, éprouvé par la guerre, frappé de plein fouet par la crise économique, menacé de toutes sortes de fléaux, ne faisant que s'impatienter. Et, plus les choses ont traîné, plus Arusha est devenu un marché de dupes où des alliances se sont faites et défaits, les intervalles des assises étant des périodes propices pour placer de nouveaux pions et pour réorienter les opportunistes. Les vrais protagonistes savaient que l'acte de signer un accord de paix ne signifiait rien sans l'assurance de la mise en route des réformes qui seraient convenues, et cela, d'autant plus que les groupes armés ont tardivement été invités aux négociations, et n'ont donc pas eu le temps de mûrir leur décision. Il y avait aussi d'autres groupes qui ont refusé de participer aux négociations.

L'entrée en jeu de l'ancien Président sud africain, Nelson Mandela, comme nouveau médiateur, au début de 2000 a donné un coup d'accélérateur aux négociations, mais des blocages ont persisté.

LES ACCORDS DE PAIX

Vint alors le moment crucial de la signature des accords, sous pression, après des négociations laborieuses. Certains ont signé sans problème. D'autres ont émis des réserves. Une inconnue restait : la cessation des hostilités. Des doutes persistaient sur la mise en application de ces accords de paix. Beaucoup comptaient plus sur la Force Internationale de Maintien de la Paix et sur la disponibilité de la Communauté Internationale en ce qui concerne la mobilisation des moyens humains et financiers, que sur la bonne volonté des protagonistes burundais.

LES INSTITUTIONS DE TRANSITION

LE PRESIDENT

La désignation d'un chef d'Etat qui pouvait conduire la transition ne fut pas simple. Au cas où cette charge revenait au Major Pierre Buyoya ou à un autre membre de son équipe, le capital de confiance dans la suite du processus était compromis à l'avance, car, dans les rangs des Forces de Changement Démocratique, on était loin d'oublier les ratés de la première expérience qui avait débouché sur la crise en cours. La Charte de l'Unité Nationale plébiscitée en 1991 et la Constitution votée en 1992 n'avaient pas permis d'éviter les rebondissements du conflit ethnique. La Constitution de 1992 a été suspendue par celui qui l'avait initiée et promulguée. Même au sein de l'UPRONA et de l'Armée, Pierre Buyoya ne faisait pas l'unanimité. De plus, l'ancien Président Jean-Baptiste Bagaza était resté opposé à l'octroi de tout nouveau mandat à Pierre Buyoya.

Dans l'éventualité où le Président de transition provenait du camp des Forces de Changement Démocratique, les partis opposés menaçaient de contrer son investiture. Et si c'était un nouveau venu, notamment un militaire de l'armée régulière ou de la rébellion, certains ne pouvaient croire, à juste titre, en ses chances de réussir. Les Burundi divisés en des camps opposés, Tutsi contre Hutu, Banyabururi contre le reste du pays, ne parvenaient pas à trouver un terrain d'entente. Certains auraient même préféré une recolonisation par l'ONU, avant l'octroi d'une nouvelle indépendance. Malgré ce paysage éclaté, il a bien fallu que, sous la pression internationale, un président de transition soit choisi. Mais comme il ne faisait pas l'unanimité, sa légitimité en fut affectée. Pour certains, la tâche de conduire la transition aurait dû être assumée par le médiateur ou la communauté internationale.

L'ASSEMBLEE NATIONALE

L'Assemblée Nationale n'échappa pas à la règle des quotas politiques, ethniques et régionaux, ce qui en faisait un forum de débats interminables mais sans qualité. Tout était mal parti avec la nomination de représentants des partis politiques et de la société civile dans l'esprit de l'application de l'Acte Constitutionnel de Transition. Il n'y avait d'autre choix que de remplir l'institution de l'Assemblée Nationale de gens issues des partis en conflit qui ne représentaient pas nécessairement les aspirations du peuple. Le résultat fut déplorable. Vers la fin de leur mandat, les députés ne s'étaient pas encore mis d'accord sur les réformes essentielles. Le peuple attendait désespérément une nouvelle constitution, qui ne venait pas.

LE GOUVERNEMENT

L'autre institution qui fut mise en place est le Gouvernement. Il se faisait qu'une vingtaine de groupes se côtoyaient à Arusha, les uns plus engagés que d'autres, les uns dans les ailes des autres. Des alliances quelquefois contre nature se faisaient et se défaisaient au gré des intérêts du moment au profit de manipulateurs habiles souvent sur fond d'intérêts tribaux et régionaux, plutôt que nationaux. Chaque groupuscule réclamait sa place au gouvernement. L'institution du gouvernement ne fut finalement qu'un conglomérat composé sur base politique, ethnique et régionale. Bon nombre de ministres du furent intéressés par les avantages matériels de leur position plutôt que par la résolution des problèmes cruciaux de la nation et la poursuite de l'intérêt général. Certains d'ailleurs n'étaient pas à la hauteur de leur charge, car ils avaient été désignés pour remplir des places, en fonction de quotas requis pour leurs partis ou leurs ethnies, et non en fonction de leur compétence. Le Gouvernement ne joua pas le rôle qui était le sien. Beaucoup de membres n'attendaient que la durée du mandat de transition pour partir, enrichis.

Comme l'on pouvait s'y attendre un leadership aussi faible et dispersé ne pouvait parvenir qu'à opérer des réformes superficielles ou partielles. Les plus malins en profitèrent pour se repositionner et imposer à nouveau leurs idéologies. Dès lors, la chance de réussite de l'Accord de paix ne reposait plus que sur la Communauté Internationale.

LES REFORMES

Les domaines qui exigeaient des réformes profondes étaient principalement ceux de la défense, de la sécurité, de la justice, de l'administration et de l'éducation nationale.

LES FORCES DE DEFENSE

L'armée et la gendarmerie, jadis indépendantes l'une de l'autre, avaient été fusionnées le 7 mars 1967, puis redissociées en 1993 par le Gouvernement du Président Melchior Ndadaye, pour être regroupées après le putsch du 21 octobre 1993. Leur nouvelle séparation était une priorité dans les Accords de paix. L'armée devait s'occuper de la défense du territoire national et la gendarmerie de la sécurité intérieure. Le Gouvernement de transition buta d'abord sur le modèle à suivre pour effectuer le rapprochement des forces qui s'affrontaient sur le terrain.

D'emblée, certains Tutsi s'opposaient à la fusion qui, pour eux, était synonyme de défaite. Car, en aucun cas, ils n'auraient accepté le démantèlement de l'armée. De leur côté, certains Hutu ne voyaient dans l'intégration progressive qu'un saupoudrage qui s'étalait dans le temps. Dans tous les cas, les quiproquos étaient déjà là sur les quotas des Tutsi et des Hutu même si l'objectif précis de 50/50 avait été proposé. Les Twa, on en parlait à peine. Les yeux se tournèrent alors vers la Commission des garanties. L'opération de démobilisation prévue dans les Accords de paix passa par trois étapes : le cantonnement, le désarmement et la fusion proprement dite. Le cantonnement ne put être que partiel, car du côté des Tutsi comme de celui des Hutu, des groupes armés et des milices de toutes sortes n'avaient pas adhéré au processus, certains affirmant qu'ils combattraient l'application des Accords de paix. L'échec du cantonnement compromit tout le processus. Face aux groupes qui continuaient de faire crépiter les armes, ceux qui étaient disposés à les rendre se rétractèrent, pour ne pas se retrouver démunis en cas de non aboutissement de l'opération. Des caches d'armes furent constituées.

Quand le temps fixé pour achever la démobilisation se fut écoulé, malgré le fait que l'opération n'avait pas été un succès, on se lança dans l'étape de la fusion proprement dite. Mais elle se heurta à un certain nombre de problèmes pratiques. La gestion des rapports entre les anciens et les nouveaux venus, en vue d'une cohabitation harmonieuse, se révéla compliquée. Celle-ci s'imposait pourtant pour rendre aisé le commandement. La question de l'équivalence des grades entre ceux obtenus dans les maquis et ceux conférés à l'école et dans les casernes militaires, quelquefois après des séjours de stage ou d'études à l'étranger, ne put être surmontée sans remous. Malgré la consolidation d'un commandement unique, les ennemis d'hier contraints à collaborer n'entretenaient que des rapports de façade. Ils restaient prêts à s'affronter à la première occasion. Un travail de préparation et de suivi devait être fait, mais il ne pouvait être concluant tant qu'il avait encore des milices et des civils armés non impliqués dans le processus. On vit des groupes se former selon les affinités ethniques ou régionales, au restaurant, à la cantine, lors des sorties, et cela alimentait de nouveau le climat de méfiance.

Enfin, cette opération qui était également subordonnée à la capacité de recycler dans la vie civile des militaires et combattants contraints d'abandonner le métier des armes ne fut pas non plus un succès. La Communauté Internationale n'y avait pas mis les moyens matériels et financiers attendus pour créer les infrastructures nécessaires qui auraient permis aux démobilisés de bénéficier de stages de mise à niveau ou d'une formation professionnelle donnant accès à un métier assorti de débouchés. On assista à une recrudescence de la criminalité, aux vols à main armée, aux formes les plus variées de délinquance. De tous ces ratés, il résulta que la réforme des forces de défense ne fut que superficielle. Les démobilisés intensifièrent les actes criminels et les groupes armés et les milices se mirent à opérer impunément. Les désertions se multiplièrent. Finalement, une mutinerie éclata dans certaines casernes, et mit fin à la tentative de fusion.

LES FORCES DE SECURITE

La gendarmerie, la police municipale, la police judiciaire des parquets, ainsi que les brigades de recherche criminelle et douanière, ont également fait l'objet de réformes. Il a fallu les ouvrir à toutes les ethnies par de nouveaux recrutements et par leur redéploiement sous un ministère de tutelle approprié : le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique. Des opposants aux changements arguèrent que la police judiciaire des parquets ne pouvait mieux opérer ailleurs qu'a' sein des institutions judiciaires; que la gendarmerie, dont le Bureau Spécial de Recherche criminelle (BSR) n'était qu'une branche, ne pouvait mieux œuvrer qu'avec l'armée, que les agents de la recherche douanière étaient plus performants dans les structures du Ministère des Finances.

La fusion de la gendarmerie et de la police nationale posa des problèmes : des conflits éclatèrent au sujet des compétences et de l'ajustement des grades, les deux corps ayant jadis évolué sous des régimes différents. Par ailleurs, la Communauté Internationale n'avait pas fourni de moyens matériels et financiers suffisants pour démobiliser une partie de la gendarmerie et de la police, dans les mêmes conditions que pour l'armée, et parer aux dysfonctionnements par la mise en place des structures d'organisation et de commandement acceptables par tous.

Les gendarmes et les policiers se heurtèrent, échangeant des coups de feu, qui effrayèrent la population. Désorientée, cette dernière commença à se sentir dans l'insécurité lors des rassemblements publics (meetings administratifs, tenue de marchés, fréquentation des magasins et des bars, matches de football et autres manifestations sportives), qui nécessitaient la présence des forces de sécurité. Les bagarres entre policiers et gendarmes firent des victimes parmi les civils, ce qui poussa la population à s'éloigner des casernes, bureaux et autres lieux de stationnement de ces corps. Les populations vivant près des frontières optèrent carrément pour l'établissement dans les pays voisins.

Ainsi, les forces de sécurité étant elles-mêmes à l'origine de l'insécurité chronique, le chaos ne pouvait que s'installer durablement, ceci d'autant plus que le Gouvernement restait incapable d'assainir la situation. Et, profitant de ce chaos, les opposants à la réforme, au sein des mêmes corps, se sont mis à détruire les infrastructures publiques, pour manifester leur mécontentement, ce qui aggrava le désarroi des usagers et de la population en général.

LE SYSTEME JUDICIAIRE

A l'instar des forces de défense et de sécurité, le système judiciaire fut aussi soumis à des réformes. Les Burundi lui attribuaient des qualités et des défauts selon qu'ils étaient Hutu, Tutsi ou Twa. La justice était perçue comme une machine à double vitesse surtout par les Hutu. Mais le Conseil Supérieur de la Magistrature, la Cour Constitutionnelle, le syndicat des magistrats, l'ordre des avocats, composés en grande majorité de Tutsi, clamaient que la justice avait plutôt besoin de plus d'indépendance et de moyens matériels et financiers pour être plus performante.

Certes, le Gouvernement de transition n'eut pas de peine à obtenir de la Commission d'Orientation l'ouverture de la Faculté de Droit aux ressortissants de toutes les ethnies. Mais il rencontra plus de résistance quand il fallut déployer une coopération au sein des différentes juridictions pour accompagner les magistrats dans l'instruction et le suivi des dossiers et redresser ainsi la qualité des prestations. De même, le Ministère de la Justice ferma les portes aux magistrats hutu de carrière ayant évolué à l'étranger. Car beaucoup de juges n'étaient pas fiers des jugements mal rendus, ou non exécutés. Les politiques faisaient pression sur la Cour suprême pour que les délits qu'ils avaient couverts ne soient poursuivis. Dans cette atmosphère la collaboration des magistrats burundais se limita à la seule formation des cadres pendant que l'arbitraire et l'impunité observés depuis la période de l'indépendance persistaient.

L'ADMINISTRATION

En matière d'administration, le Burundi avait hérité de la colonisation une fonction publique au régime du recrutement arbitraire. Tous les fonctionnaires et agents de la fonction publique furent recrutés et payés par l'Etat, y compris l'armée qui s'était octroyée une quasi indépendance et avait continué de gonfler son budget au détriment des autres services. Le statut général de la Fonction Publique avait cependant été complété par des statuts particuliers applicables aux services générant de l'argent comme la Banque Centrale, l'Institut National de Sécurité Sociale (INSS), ou jugés spéciaux telles l'Université du Burundi, l'Institut des Sciences Agronomiques du Burundi ou le Centre de Perfectionnement et de Formation en cours d'emploi (CPF).

Dans ce pays pauvre sans industries, et où l'agriculture est restée quasi traditionnelle, sauf pour quelques cultures d'exportation, il s'est trouvé que l'Etat était le premier employeur, l'accès à un poste conférant à la fois prestige et subsides. Le pouvoir colonial avait choisi de former l'élite en favorisant les Ganwa et les Tutsi, ce qui fit que durant les 40 années d'indépendance, les différentes catégories d'emploi public et privé ont été dominées par les ressortissants de la même ethnie, et souvent, de la même région. Ce qui avait déjà conduit à des blocages quand, en 1993, le pouvoir issu de la victoire aux élections du Front pour la Défense de la Démocratie (FRODEBU) entreprit d'octroyer des postes de direction à des Hutu, diminuant ou diluant le pouvoir détenu par des Tutsi.

Le pouvoir de transition entreprit donc d'assainir les services d'Etat. Ceux-ci devaient être confiés à un corps de professionnels compétents, recrutés par mérite, indépendants des gouvernants. Mais les propositions de réajustement, de nouvelles nominations, de désengorgement des catégories, furent contestées. On aurait pourtant pu compter sur un certain équilibre résultant de la réinsertion des universitaires et autres cadres rapatriés qui avaient exercé des fonctions diverses, souvent dans des pays développés et même dans des organismes internationaux. Mais cette réinsertion ne pouvait réussir que si les nouveaux venus étaient placés en fonction de leur niveau de formation, de leur expérience et de leur ancienneté.

Dans cette démarche, le pouvoir de transition se heurta à la résistance des cadres en place qui clamaient haut et fort qu'ils avaient une carrière plus ou moins longue et qu'ils ne pouvaient pas céder la place à de jeunes cadres ou à de nouveaux venus qui avaient une certaine expérience acquise hors du pays. Les anciens fonctionnaires, organisés en syndicats et autres groupes de pression, firent tout pour bloquer les réformes. Ceux qui devaient être remplacés refusèrent de céder leur place aux nouveaux venus. Des grèves et manifestations publiques furent organisées, pendant que dans les milieux des fonctionnaires rapatriés les têtes chauffaient. Le chômage augmentait, le désordre s'aggravait. Le gouvernement fut incapable d'arrêter la décadence.

LA REFORME DU SYSTEME EDUCATIF

Le Gouvernement de transition initia un programme de réforme du système éducatif, pour corriger les déséquilibres régionaux et ethniques. Il se heurta au problème des infrastructures, des moyens financiers et surtout des enseignants. Cela renforça le mécontentement de la population, spécialement les jeunes, qui s'enrôlèrent en masse dans les groupes armés et les milices.

CONSEQUENCES

De ces blocages dans les services de l'Etat, il résulta un épuisement progressif du capital d'espoir que la population avait mis dans la signature de l'Accord de paix. Le programme de réinstallation et de réinsertion des sinistrés intérieurs fut hypothéqué. L'enthousiasme initial du rapatriement des réfugiés alla en diminuant et finit par s'estomper totalement. Les disparités ethniques et régionales dans l'enseignement n'ont pas trouvé de solution, alors que l'assainissement dans ce domaine aurait dû conduire à une éducation bien pensée, outil indispensable pour l'éradication de nouvelles sources de tensions sociales et politiques.

La justice toujours peu rassurante, qui refusait de sortir des sentiers battus, ne fit qu'entretenir des rancœurs et des frustrations qui aboutirent quelquefois à des règlements de compte, à des réactions de masse et entraînèrent une violation à grande échelle des droits de l'homme. L'anarchie s'installa. Ce fut la pagaille et la paralysie générale des services. Les agents publics qui avaient échappé au coup de balai préféraient désertier les bureaux pour rester solidaires avec leurs confrères moins chanceux.

L'espoir caressé de développer des espaces démocratiques caractéristiques d'un Etat moderne s'évanouit très rapidement. L'exercice des droits et des libertés individuels resta un leurre au moment où la société civile se politisait à outrance. L'essor économique projeté, avec le concours de la coopération bilatérale et multilatérale fut compromis faute de stabilité politique. Il y eut blocage du développement du secteur privé, absence d'investissement étranger et les pays partenaires qui avaient promis l'annulation de la dette extérieure se rétractèrent.

La reprise de la rébellion, le désordre général causé par les affrontements entre les policiers et les gendarmes, le mécontentement des agents de l'Etat, rendaient le pays inhabitable. Certaines populations quittèrent leurs terres et leurs maisons pour se regrouper dans des lieux où elles se sentiraient plus en sécurité. D'autres reprirent la route de l'exil vers les pays limitrophes.

Les belligérants cherchèrent chacun des appuis mortifères dans la sous-région. Les groupes armés se rendirent progressivement maîtres de larges portions du territoire national et y imposèrent leur loi. D'autres forces poussaient leurs chefs à opérer un coup d'Etat ou à solliciter des interventions étrangères pour aider de nouveau à remettre de l'ordre dans le pays.

CONCLUSION

Ainsi les Accords de paix signés par certains avec peu de conviction ne survécurent pas aux tensions et aux heurts internes. Le désordre conduisit à la mort lente de l'Etat, au vu et au su des parties signataires, incapables de surmonter leurs divisions et de reconstruire ensemble le pays. Il apparut finalement que nos ancêtres ne s'étaient pas trompés quand ils dirent : « *Agapfa kaburiwe ni impongo* » (C'est l'antilope qui court vers sa perte malgré les conseils et les avertissements). Les acteurs de la politique au Burundi auraient dû tenir compte de cet adage, qui n'est pas valable que pour les animaux.

BUGIRIGIRI

Le Burundi dans un grand ensemble régional

« Ubugirigiri bugira babiri ». Cela signifie : l'union fait la force. C'est cela que nous racontons dans cette histoire qui tente de décrire l'un des chemins ouverts pour notre avenir. Afin de surmonter la zizanie sanglante qui sévissent parmi ses citoyens depuis des décennies, le Burundi a dû proposer aux pays voisins de former un vaste ensemble intégré. Au bout d'une longue marche difficile, semblable à une course d'obstacles, l'Union Est-Africaine (UEA), née à l'initiative des Burundi, est devenue finalement une puissance incontournable, aussi bien au sein de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) que dans le reste du monde.

INTRODUCTION

Nous sommes en 2025. Demain, le 1^{er} juillet, c'est jour de fête ! Le Rwanda deviendra le cinquième Etat de la région à être admis dans l'UEA. L'ensemble comprendra alors les anciens pays souverains de la Tanzanie, du Kenya, de l'Ouganda, du Rwanda et du Burundi. La date du 1^{er} juillet n'a pas été choisie par hasard. C'est à la même date que le Burundi et le Rwanda ont accédé à l'indépendance. Les négociateurs burundais ont insisté sur cette date symbolique lors du premier accord d'union signé il y a plus de dix ans, entre le Burundi et la Tanzanie : il fallait que le jour de l'accès à la souveraineté coïncide avec celui de l'inscription de cette souveraineté dans un ensemble plus vaste et plus viable. C'est donc le 1^{er} juillet que naquit le premier noyau de l'UEA, et tous les pays qui ont rejoint l'ensemble après, ont toujours été admis à cette date. De même, l'emblème au centre du drapeau de l'union, un panier qui en contient d'autres, a été suggéré par les Burundi. Il signifie que personne n'est une île et qu'aucun pays de l'Afrique orientale ne peut vivre dans l'autarcie. Avant d'avoir compris les avantages de l'union, il y avait la guerre de tous contre tous. Les paysans s'entretuaient pour des lopins de terre. Les pays voisins s'assommaient mutuellement à propos du tracé des frontières et de l'exploitation des ressources. Les citoyens mouraient en masses. *« Quand les éléphants se battent, c'est l'herbe qui en pâtit ».*

NAISSANCE D'UNE IDEE

L'idée d'une union entre Etats de la région n'est pas tombée du ciel comme la foudre en saison sèche. On se souvient qu'au début de la colonisation européenne, le Tanganyika, le Rwanda et le Burundi faisaient partie de la Deutsche Ost-Afrika (Afrique orientale allemande). Après la première guerre mondiale, cet ensemble fut démantelé : les Britanniques héritèrent du Tanganyika, et le Rwanda-Urundi fut collé au Congo Belge. L'idée de créer un vaste ensemble pour mettre fin aux convulsions sanglantes en Afrique des Grands Lacs fut avancée en 1994 par le Professeur Mazrui, un politologue d'origine est-africaine travaillant à la célèbre Université Harvard aux Etats-Unis.

Répondant à la question d'une journaliste américaine qui demandait si, après tant de sang versé, il était imaginable de faire coexister en paix les Hutu, les Tutsi et les Twa dans un avenir prévisible, le politologue ne voyait qu'un seul espoir : que les pays de la région forment un vaste ensemble intégré qui mettrait fin au face à face mortel entre les ethnies.

Déjà, à cette époque, il y avait des Burundi qui soutenaient que l'adhésion du pays à une large union était nécessaire. Mais pendant des années, ils ont prêché dans le désert. Parmi ceux qui les entendaient, certains réagissaient avec une indifférence blasée et refusaient le débat, un peu comme les Athéniens qui écoutèrent Paul de Tarse prêchant sur la résurrection des morts : « On vous entendra là-dessus une autre fois ! D'autres réagissaient de manière nettement hostile : l'éventualité d'une union dans laquelle le Burundi disparaîtrait heurtait de front la fibre patriotique ou nationaliste de beaucoup de leaders. Ces derniers ont donc âprement combattu ceux qui exprimaient cette possibilité. Le débat tourna au malentendu : les détracteurs de l'idée unioniste ne voulaient même pas y voir une évolution possible ou plausible. Ils déclaraient donc hors-jeu une telle éventualité. Ils la proclamaient indésirable et la combattaient parce qu'elle tombait hors du paysage de leurs souhaits.

Au début, on reprochait à ceux qui parlaient d'union, de faire peu de cas des négociations de paix d'Arusha. De fait, la majorité des Burundi avaient accordé une importance décisive à ces pourparlers. Ils espéraient que sous la houlette de Mandela, l'ancien Président de l'Afrique du Sud, les accords seraient signés et appliqués sans bavures. Mais c'était sans compter avec les démons de la zizanie que les Burundi n'avaient pas réussi à surmonter en quarante ans d'indépendance ! C'était aussi sans compter avec l'instabilité sévissant dans les pays voisins, qui rendait improbable la paix au Burundi pendant que les armes parlaient au Rwanda, en Ouganda et dans la République Démocratique du Congo (RDC). Avant de mourir épuisé, Mandela a effectivement obtenu que les factions en conflit apposent leurs signatures au bas d'un texte qui arrachait des concessions à toutes les parties. Il était prévu qu'une force internationale de maintien de la paix garantisse l'application des accords et supervise la démobilisation d'une partie des combattants du maquis et d'une partie de l'armée officielle. Mais cette force de maintien de la paix n'a jamais été constituée et envoyée au Burundi. Aucun cessez-le-feu durable et sérieux n'est intervenu. La libération des prisonniers politiques, le démantèlement des camps de regroupement, ou la création d'un Tribunal pénal international pour le Burundi n'ont pas eu lieu. Comme bien d'autres « accords d'Arusha », ceux-ci furent réduits à un « chiffon de papier ». L'impasse devint totale. La guerre civile s'accrut, avec son cortège d'atrocités.

L'APPEL AU SECOURS

Excédée, la société civile burundaise ainsi qu'une partie des signataires des Accords d'Arusha, firent appel aux membres de la communauté internationale. Ces derniers décidèrent d'utiliser des moyens plus convaincants que les négociations interminables qui n'avaient pratiquement abouti à rien. Les pays de l'initiative sous-régionale de paix au Burundi, qui, déjà en 1996, avaient pris des sanctions économiques contre ce pays, furent discrètement encouragés à entreprendre une intervention militaire. On se souvint que la Tanzanie avait déjà mené une campagne de pacification qui mit fin aux équipes sanglantes du Maréchal Idi Amin en Ouganda. L'opération pouvait être répétée, à moins de frais, et avec plus de succès à cause du soutien tacite de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA).

En 2005, tous les moyens nécessaires furent mis à la disposition des pays de la sous-région pour cette mission. La force d'intervention pénétra au Burundi, par terre et par la voie lacustre. En moins de deux mois, la situation fut maîtrisée. Les camps de regroupements furent démantelés et tous les groupes armés furent neutralisés. Bien entendu, l'événement compliqua la participation de l'ancienne armée burundaise dans l'occupation de l'Est du Congo. Le régime en place niait l'évidence, mais c'était un secret de polichinelle. Certains militaires burundais présents sur le sol congolais rentrèrent au pays et furent démobilisés. D'autres préférèrent rester au Congo en offrant leurs services aux deux autres armées d'occupation. Un premier groupe rejoignit l'armée rwandaise tandis qu'un second se mettait sous le commandement de l'armée ougandaise.

EMERGENCE DES COURANTS

Si, à l'intérieur même du Burundi, les armes se sont tuées, la communauté internationale n'entendait pas ratifier une occupation indéfinie de ce pays. Il s'agissait avant tout de créer une dynamique menant à des conditions d'une paix durable. Il a donc fallu effectuer le pas suivant : encourager la naissance de nouveaux partis politiques capables de jouer le jeu de la démocratie au lieu de chercher à tout régler à coups de massacres. Pendant dix ans, la vie politique au Burundi se déroula sous l'œil vigilant des pays de l'initiative sous-régionale de paix. Lentement, mais inéluctablement, le théâtre politique burundais fut occupé par deux vastes courants qui, heureusement, ne suivaient plus l'ancien clivage ethnique : le courant souverainiste et le courant unioniste. Les partis souverainistes regroupaient les anciens dignitaires de l'époque de l'hégémonie tutsi, mais aussi, beaucoup de ceux qui avaient rêvé d'un simple renversement aboutissant à une hégémonie hutu. L'alliance entre ces anciens ennemis était manifestement tactique ou conjoncturelle : leurs objectifs stratégiques étaient nettement contradictoires.

Les souverainistes réclamaient haut et fort le départ des forces d'occupation. Ils ne manquaient pas d'arguments. Ils soutenaient qu'une nation vieille de plusieurs siècles se devait de préserver l'héritage des ancêtres : sa langue, sa culture, ses richesses, tout ce qui faisait du Burundi une terre d'exception. Ils relevaient que le Rwanda était également un pays enclavé mais qui n'était pas pressé de brader à vil prix sa souveraineté. Ils expliquaient que l'échec de la paix qui avait abouti à l'appel aux forces étrangères n'était qu'un accident de parcours parfaitement compréhensible dans la longue histoire d'un peuple. A ce propos, ils multipliaient les exemples pour soutenir qu'aucun peuple n'a accédé à sa maturité sans passer par des saisons de crise souvent plus longues et plus meurtrières que celle que le Burundi venait de traverser.

Les partis du camp unioniste ironisaient en soulignant le côté nostalgique et démagogique des arguments du camp souverainiste. Ils relevaient que le Burundi n'avait pas besoin d'une guerre civile de cent ans pour le seul plaisir de rester une nation souveraine. Ils mobilisaient la mémoire vigilante pour marquer des points : quarante ans de massacres incessants suffisaient pour mettre en doute la capacité des Burundi à asseoir leur souveraineté sur un accord conciliant plutôt que sur des montagnes de cadavres. Ils refusaient de rêver aux miracles : laissés à eux-mêmes, Hutu, Tutsi et Twa du Burundi retomberaient dans l'inacceptable situation de « la destruction mutuelle assurée ». Puis ils dressaient une liste impressionnante des avantages que procurerait l'appartenance à un vaste ensemble. Ainsi, la pression démographique sur les terres et l'exiguïté du marché de l'emploi trouveraient une solution : il existait des terres arables dans les pays voisins, et une plus grande capacité d'embauche dans un ensemble plus large. De même, dans une grande union, l'insoluble problème d'une armée ethnique justifiant son existence par la nécessité de protéger la minorité tutsi, et la contestation armée de cet ordre militaro-ethnique, deviendraient automatiquement caduques. Le monopole ethnique des fonctions dans le domaine de la magistrature disparaîtrait également dès lors que la justice serait du ressort de l'union. La discrimination dans le domaine de l'éducation prendrait fin parce que la promotion au sein de l'union suivrait le seul critère du mérite individuel.

A l'objection selon laquelle les voisins n'auraient aucun intérêt à s'asseoir avec un pays empêtré dans des difficultés insurmontables, les unionistes rétorquaient qu'aucun pays ne résiste à la possibilité de devenir plus vaste. Par ailleurs, ils relevaient que dans l'éventualité d'une union, les pays voisins résoudre les plus épineux : les centaines de milliers de réfugiés burundais qu'ils sont obligés d'héberger depuis des décennies deviendraient citoyens de l'union. Ils seraient alors libres de s'établir où ils voudraient sur l'ensemble du territoire de l'union. Les arguments économiques ne manquaient pas non plus. Tous les hommes d'affaires de la région applaudiraient la création d'un vaste marché où la libre circulation des biens et des personnes deviendrait une réalité.

Les investisseurs étrangers auraient confiance et n'hésiteraient pas à venir en grand nombre pour profiter des conditions de sécurité qui seraient nécessairement meilleures qu'auparavant. Ainsi, la question de la frontière qui retarde ou complique l'exploitation du grand gisement de nickel à cheval sur la Tanzanie et le Burundi ne se poserait plus. Le projet de chemin de fer Gitega-Uvinza, ainsi que l'alimentation en électricité de Kigoma à partir du Burundi n'exigeraient plus de difficiles négociations dans un ensemble unifié.

Cette série d'arguments n'était pas destinée à la seule consommation intérieure burundaise. La propagande unioniste s'adressait également à l'opinion des pays voisins ainsi qu'aux puissances extérieures qui avaient financé les négociations d'Arusha, et qui soutenaient l'occupation. Ces puissances voulaient infléchir le débat burundais dans le sens de leurs intérêts. Elles exigeaient d'avoir leur mot à dire sur ce que deviendrait le Burundi. En fait, aucune de ces puissances ne s'opposait à l'idée unioniste : elles voulaient surtout influencer le choix des éventuels partenaires de cette union. Ainsi, les Britanniques et les Américains travaillaient activement à la promotion d'une union ancrée à l'Est, dans un ensemble essentiellement anglophone. Les Belges et les Français voyaient d'un très mauvais œil une intégration du Burundi dans l'Afrique orientale. Les premiers préféraient la reconstitution de leur ancien empire colonial et soutenaient l'union du Congo, du Rwanda et du Burundi, dont les premiers pas avaient d'ailleurs été effectués au sein de la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL). Les seconds étaient surtout préoccupés par le rétrécissement de l'espace francophone que provoquerait la disparition du Burundi et du Rwanda dans l'espace anglophone de l'Afrique orientale. Ces désaccords ont pesé très lourd dans l'issue du débat : il a fallu beaucoup de temps avant que tous les protagonistes admettent qu'on pouvait trancher le nœud gordien de la manière la plus simple et la plus démocratique : en demandant aux peuples concernés de se prononcer par référendum ! La patience se révéla payante : « *Ce qui se fait sans le temps est détruit par le temps* » ! La solution référendaire finit par s'imposer à tous, et ce fut au Burundi que la première consultation eut lieu en 2015. Le peuple devait répondre à deux questions :

- 1) **Pour ou contre l'union ?**
- 2) **Ancrage à l'Est ou à l'Ouest ?**

LES CONSULTATIONS

Au Burundi, il y eut une victoire écrasante de l'option unioniste : 75% des voix en faveur du oui à l'union. Quant à la seconde question, la victoire de l'option orientale fut également nette bien que moins spectaculaire : 60% des voix en faveur de l'ancrage à l'Est. Une année plus tard, la Tanzanie fut le second pays à se prononcer. Les leaders tanzaniens, bien que très intéressés, hésitèrent à organiser un référendum en réponse à l'offre burundaise. Ils sentaient bien le poids des opérateurs économiques poussant vers la constitution d'un vaste marché. Ils connaissaient notamment, l'intérêt affiché par les organisations économiques comme le Common Market of Easten and Southern Africa (COMESA). Ils constataient que les milieux universitaires approuvaient l'idée de création d'un vaste ensemble comme une option progressiste. Ces milieux agissaient d'ailleurs comme si l'union était déjà une réalité, en favorisant des échanges d'étudiants, de professeurs et de cadres de recherche. Les autorités tanzaniennes pouvaient également se rendre compte que les confessions religieuses opéraient depuis longtemps de façon transfrontalière à travers les conférences épiscopales et autres associations religieuses. Il y avait enfin la volonté d'intégration régionale exprimée par l'OUA, à travers les conférences des Chefs d'Etat et les conférences interparlementaires.

Mais les politiciens tanzaniens redoutaient la réaction de leur population à laquelle il serait demandé d'accepter les réfugiés comme citoyens, alors que pendant des décennies, un rapport inégal s'était établi entre ces Tanzaniens et les apatrides qui avaient fui le désastre burundais. Parmi les craintes tanzaniennes, il y avait aussi l'éventualité d'assumer presque seuls le fardeau financier de l'absorption du Burundi, car si la règle était que chacun des pays contribue proportionnellement à son produit intérieur brut, la contribution burundaise allait être insignifiante, étant donné que l'économie de ce pays avait été dévastée par la longue guerre civile. Finalement, la communauté internationale accepta de défrayer les coûts de l'organisation d'un référendum, et même, les dépenses qu'occasionnerait la mise en place des institutions post-référendaires si les consultations aboutissaient à la confirmation de l'option unioniste.

Malgré cet engagement de la communauté internationale à payer la facture, le gouvernement tanzanien voulut se limiter à un vote au parlement. Cette procédure avait l'avantage d'être indiscutablement légale tout en évitant les remous d'une campagne référendaire. Mais les Burundi furent intraitables. Ils voulaient un référendum en Tanzanie pour couper court à toute possibilité de contestation. Le gouvernement tanzanien céda aux pressions mais posa une dernière condition : les unionistes burundais étant les défenseurs les plus aguerris de cette option devaient participer à la campagne en Tanzanie pour que leur expertise soit mise à profit. Ces derniers ne se firent pas prier et se lancèrent dans la campagne avec conviction. A la grande surprise de ceux qui avaient douté, les Tanzaniens se prononcèrent à 80 % en faveur du oui à l'union. En quelques mois, les négociations sur les modalités de l'union furent achevées.

L'une des questions les plus ardues qu'il fallut résoudre fut celle des langues d'usage. Pour éviter de fonder l'union sur l'allégeance aux langues coloniales, il fut décidé que le Swahili deviendrait la première langue d'usage. Mais il fallut ménager la chèvre et le chou. Pour contenter tout le monde, on décida que dans les écoles, l'anglais et le français seraient des langues secondes obligatoires et que l'union ferait partie à la fois du Commonwealth et de la Francophonie. Il fut entendu que ce point ne serait pas ré-négocié quand d'autres pays décideraient de rejoindre l'ensemble. Ainsi naquit le premier noyau de l'Union Est-Africaine ! Puis on assista à une sorte d'accélération de l'histoire. En 2019, le Kenya franchit le pas et devint le troisième membre de l'union. Puis, en 2022, l'Ouganda rejoignit l'ensemble. Et, après un vaste débat intérieur qu'a duré plus de trois ans, le Rwanda a finalement décidé de ne pas rester seul.

CONCLUSION

Demain donc, l'ensemble sera achevé. La paix durement conquise a déjà permis un développement spectaculaire qui fait de l'UEA une puissance avec laquelle il faut désormais compter au sein de l'OUA, comme au sein des vastes regroupements internationaux que sont le Commonwealth et la Francophonie. Massacres et génocides ne sont plus qu'un mauvais souvenir. Ainsi, au Burundi, les enfants de la paix sont déjà incapables de saisir les motifs qui opposaient leurs parents en des luttes féroces, dignes de la préhistoire. L'ancien Burundi a trouvé sa place dans une solide union occupant en Afrique une position plutôt orientale que centrale. Les relations de bon voisinage finalement rétablies entre l'UEA et la RDC préservent les liens existants de longue date entre d'une part, les populations du Katanga, du Kivu et du Haut Congo, et d'autre part, les anciens territoires du Burundi, du Rwanda et de l'Ouganda. Ainsi, la ville de Bujumbura est toujours alimentée par le barrage congolais de la Rusizi. Par ailleurs, les importations et les exportations pour Kisangani, Goma, Bukavu et Lubumbashi empruntent comme toujours les chemins de l'est, par les ports de Mombassa, Dar-Es-Salaam, Kigoma, et Bujumbura, et par les voies terrestres passant par le Kenya et l'Ouganda.

SIMBIMANGA

Franchis le précipice

« Simba imanga Imana icane » : saute par-dessus le précipice et Dieu fasse que de l'autre côté tu trouves une terre sans mal ! Le pire n'est pas sûr ! Car cette bénédiction s'applique maintenant au Burundi après toutes les tribulations que nous avons traversées. La paix enfin conquise est le don le plus précieux que nous lèguerons à nos enfants. L'heureux vieillard qui se raconte dans ce qui suit pourrait bien être n'importe qui d'entre nous qui avons été témoins engagés de la lutte pour un pays dont les cauchemars ne sont plus que de mauvais souvenirs lointains.

En l'an 2025, un vieux paysan burundais raconte l'histoire du pays à ses petits enfants. Ils sont assis dans une petite maison située sur une des collines de la commune de Matongo, en province de Kayanza. La maison, quoique petite, est alimentée en énergie électrique et approvisionnée en eau potable.

LE TEMPS DE BRAISE

« Je voudrais vous dire, Chers petits, qu'en l'an 2000, notre pays vivait toujours dans des conflits politico-ethniques interminables depuis son indépendance acquise en 1962. Ces conflits avaient fait des centaines de milliers de morts. La dernière crise, l'une des plus sanglantes que le pays eût connu, avait éclaté en octobre 1993, suite à l'assassinat de Melchior Ndadaye, qui venait d'être élu démocratiquement comme Président de la République. La violence qui s'en suivit fut indescriptible. Des milliers de personnes, pour la plupart des innocents périrent pendant cette guerre civile atroce qui dura plus de 7 ans. Deux années après le déclenchement de cette crise, les Burundais commencèrent à sentir le besoin de faire la paix. Le peuple burundais en avait assez d'assister impuissant aux massacres des innocents et à la destruction systématique du pays. La population fit pression sur les protagonistes pour qu'ils signent des accords de paix et de réconciliation nationale. Les négociations furent menées dans plusieurs localités situées en Europe et en Afrique. Les plus déterminantes eurent lieu à Arusha, en République de Tanzanie. La population burundaise engagea également un débat interne qui aboutit à la conclusion que la paix était possible, et qu'il était hors question d'envisager la partition du pays en *Hutuland* et *Tutsiland*. Les pays de la sous-région, dont la Tanzanie, le Rwanda et l'Ouganda furent les plus impliqués dans la recherche des solutions au drame burundais. L'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), les Nations Unies, l'Union Européenne en firent également leur part. Ces deux dernières organisations financèrent les services d'une médiation qui fut présidée successivement par Julius Nyerere, ancien Président de la Tanzanie, et Nelson Mandela, ancien Président de l'Afrique du Sud. Les tendances lourdes qui ont influencé la signature des accords sont : la volonté ferme du peuple burundais de se réconcilier avec lui-même, la détermination de la communauté internationale à assister le pays dans la recherche d'une solution durable à la crise qui le secouait, et la volonté des protagonistes, y compris les groupes armés, de mettre fin à la guerre civile.

Les défis qui se posaient aux négociateurs étaient immenses et complexes, mais les principaux étaient les suivants :

1. La signature des accords de paix et de réconciliation.
2. La libération des prisonniers politiques et le démantèlement des camps de regroupement.
3. La mise en place d'institutions démocratiques, définitives et rassurantes pour toutes les composantes de la population burundaise.
4. Le rapatriement des réfugiés.
5. La réinsertion des rapatriés et des déplacés intérieurs.
6. La mise en œuvre de réformes substantielles des Forces de Défense et de Sécurité, ainsi que la réinsertion des forces combattantes démobilisées.
7. La réforme et la modernisation du système judiciaire.
8. La mise en place d'une Commission judiciaire chargée de mener des enquêtes sur les crimes de génocide, les assassinats politiques et autres crimes contre l'humanité perpétrés dans le pays au cours de cette longue de conflit, ainsi que la création d'un Tribunal Pénal International.
9. La mise en place de mécanismes de bonne gouvernance ; un programme de reconstruction économique et de soudure du tissu social déchiré par la guerre civile.
10. La réforme du système éducatif destinée à corriger des déséquilibres divers du système.
11. L'intégration de l'ethnie des Batwa qui avait été longuement tenue à l'écart de la société burundaise.

Les parties en négociation étaient principalement les représentants du Gouvernement, des partis politiques, de l'Assemblée Nationale et des Forces rebelles combattantes. Les médiateurs mentionnés ci-haut s'investirent intensément dans le rapprochement et la conciliation des positions des uns et des autres.

LE TRIOMPHE DE LA PAIX

Le premier défi, c'est-à-dire, la signature même des accords, fut surmonté au cours du deuxième semestre de l'an 2000. En effet, les accords furent signés par toutes les parties directement impliquées dans les négociations qui furent très dures et parsemées d'embûches. La signature des accords fut suivie par la mise en place d'un leadership de transition. Celui-ci était constitué d'un Président, d'une Assemblée Nationale, d'un Sénat, du Corps de la Magistrature debout et assise et enfin, d'un Haut Commandement des Forces Armées.

Une fois cet obstacle surmonté, le leadership de transition qui dura trois ans s'attela non sans difficultés à lever les autres défis majeurs auxquels le pays devait faire face, en mettant à exécution et en faisant respecter les dispositions stipulées dans les Accords signés. Le Gouvernement de transition et ceux qui se succédèrent après la mise en place des institutions définitives prirent les mesures suivantes : on procéda à la libération des prisonniers politiques et les camps de regroupement furent démantelés.

Dès la signature des Accords, le gouvernement organisa le rapatriement des réfugiés sous l'égide du HCR, avec la collaboration et le soutien financier de toutes les Organisations du système des Nations Unies, des bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux et des organisations non gouvernementales caritatives. Il mena une campagne de sensibilisation des populations restées dans le pays pour accueillir les rapatriés en frères et sœurs et non dans la méfiance. Deux ans après la signature des accords, 70% des réfugiés furent rapatriés. La plupart des réfugiés rapatriés furent réinstallés dans leurs propriétés. Ceux qui ne le pouvaient pas pour des raisons diverses reçurent d'autres terres en échange ou furent indemnisés et installés dans les centres urbains.

L'arrêt des hostilités créa un climat de paix et de sécurité dans tout le pays. Les déplacés intérieurs revinrent vivre sur leurs terres qu'ils avaient abandonnés suite au climat d'insécurité qui prévalait. Le Gouvernement de transition, les bailleurs de fonds extérieurs et intérieurs, y compris les ONGs, leur donnèrent une assistance matérielle et morale. Des campagnes de sensibilisation des populations furent organisées au niveau de chaque colline pour convaincre les familles jadis voisines d'accepter de revivre ensemble comme avant, et de s'entraider pour reconstruire leurs habitations détruites.

Le leadership de la transition, et par la suite, celui qui émergea des institutions démocratiques définitives, réussirent à mettre en œuvre les réformes substantielles des Forces de Défense et de Sécurité prévues dans les Accords d'Arusha. Les réformes furent mises en œuvre dans la transparence, sous l'observation et avec le soutien de la Commission de surveillance de l'application des accords. Les Hauts Commandements des Forces de Défense et de Sécurité inculquèrent aux soldats, gendarmes et policiers la discipline, l'esprit patriotique, le respect des institutions et des droits de la personne humaine. Grâce à l'impulsion du leadership mis en place après la transition, les Forces de Défense et de Sécurité acquirent un esprit de corps et un sens patriotique permettant à chacun de considérer qu'il était dorénavant au service, non de son ethnie ou de sa région, mais de la nation burundaise. Les réformes mises en œuvre par les gouvernements successifs, le comportement patriotique et non partisan des Forces de Défense et de Sécurité furent rassurantes pour la population et constituèrent le gage de retour à la paix et de restauration de la confiance entre les différentes composantes de la population burundaise.

La démobilisation des forces combattantes qui n'avaient pas pu être intégrées dans les nouvelles Forces de Défense et de Sécurité s'effectua avec succès surtout pendant la période de fonctionnement des institutions définitives. Grâce à l'appui de la communauté internationale, le Gouvernement réussit l'intégration des démobilisés dans les différents secteurs de l'économie nationale. L'opération de désarmement des milices fut également un succès.

Déjà pendant la transition, la Commission judiciaire avait commencé son travail par la conduite des enquêtes impartiales sur les crimes de génocide et autres crimes contre l'humanité. Le Tribunal Pénal International qui fut créé par la suite instruisit les dossiers des prévenus. Les jugements qu'il rendit en toute indépendance furent acceptés par la classe politique et par les parents et amis des victimes.

Parallèlement, une Commission « Vérité et Réconciliation », se mit en place et déclencha un processus de débat sur les responsabilités des uns et des autres dans les nombreux conflits qui avaient endeuillé le pays pendant quatre décennies. Le processus conduisit vers une nouvelle Charte par laquelle le peuple burundais réaffirma sa volonté de cohabiter pacifiquement, en refusant les crimes et assassinats comme moyen de règlement des conflits. Cette volonté fut traduite par un slogan symbolique : « PLUS JAMAIS CA ! ».

LA RECONSTRUCTION

Un programme ambitieux de reconstruction nationale fut mis en place et fortement soutenu par les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux. Ce programme comprenait aussi bien la reconstruction des infrastructures économiques et sociales détruites pendant la guerre civile, que celle du tissu social déchiré par les nombreux conflits ethnico-politiques. L'une de ses composantes fut l'intégration des Batwa dans tous les rouages de l'Etat. Un programme volontariste fut mis en place pour augmenter les inscriptions des jeunes Batwa dans les écoles et leur enrôlement dans les Forces de Défense et de Sécurité.

Une campagne visant à inscrire dans les mentalités la culture de la paix et de la tolérance fut menée, surtout auprès de la jeunesse. Elle aboutit à l'instauration d'une dynamique de réconciliation nationale, d'une volonté réelle de sortir pour toujours du carcan des divisions régionales et ethniques qui avaient perpétué la pauvreté et la misère du peuple. Un nouveau sentiment d'appartenance à une même nation renaquit dans les esprits des Burundi.

Les gouvernements successifs procédèrent à une révision de la politique foncière et à la mise en place de mécanismes de gestion équitable et efficace du capital foncier du pays. Le droit foncier se modernisa. Les paysans reçurent des titres de propriété de leurs terres, ce qui leur permit de les donner en hypothèques pour ainsi accéder aux crédits bancaires. Cette politique fut accompagnée de mesures de désengorgement des campagnes et de drainage d'une main-d'œuvre en chômage réel ou déguisé vers les centres urbains, où des opportunités d'emplois non agricoles furent créées.

Le nouveau leadership mit en place des mécanismes de bonne gouvernance à travers la gestion transparente de la chose publique. Il prit des mesures concrètes de respect et de promotion des droits de la personne humaine, de protection de la liberté d'expression et d'association. Le pouvoir législatif joua pleinement son rôle de représenter le peuple et de contrôler l'action du Gouvernement. Au niveau de l'administration, plus particulièrement des services judiciaires, des programmes de mise à niveau des cadres intermédiaires rapatriés furent mis en place et la magistrature fut dotée d'un nouveau statut motivant, et des équipements modernes pour faciliter l'instruction des dossiers. Le nouveau leadership mena avec succès une campagne de sensibilisation des incrédules, récalcitrants ou opposants au processus de paix et à la politique de réconciliation nationale. Il s'instaura au Burundi une véritable démocratie respectueuse des droits fondamentaux de chaque personne et du droit du peuple à choisir ses dirigeants.

Le nouveau leadership mit en place une politique volontariste de répartition équitable des établissements d'enseignement à travers le pays dans le but de corriger les déséquilibres créés par les politiques ou l'absence de politiques antérieures. Il instaura des systèmes qui assurèrent une totale transparence dans la gestion du système éducatif et notamment à tous les passages de niveau. Le Gouvernement créa également des mécanismes de soutien et de subvention des collèges communaux et des écoles d'enseignement supérieur.

La réaction de la communauté internationale, surtout celle des bailleurs de fonds ne se fit pas attendre. La coopération internationale revint en force. Non seulement le volume de l'aide internationale s'accrut considérablement, mais les principaux bailleurs de fonds acceptèrent d'annuler la dette du Burundi pour lui permettre de repartir sur une base nouvelle. Le secteur privé retrouva la confiance dans le nouveau leadership, qui prit des mesures concrètes pour promouvoir la libre entreprise et favoriser l'introduction des techniques modernes de gestion.

Grâce à un environnement politique et sécuritaire favorable, à l'abondance et aux coûts relativement bas de sa main d'œuvre, l'industrie burundaise attira les capitaux de la région, et acquit des avantages comparatifs qui lui permirent de faire face à la compétition au sein du COMESA (Common Market of Eastern and Southern Africa), et à la mondialisation de l'économie. Le Burundi devint une plaque tournante de la région des Grands Lacs.

LE PAYS MODELE

L'instabilité dans la sous région, surtout en République Démocratique du Congo, continua à être une menace pour la stabilité du Burundi. Cependant grâce aux pressions exercées sur les pays voisins par l'Afrique du Sud et tous les partenaires du Burundi dans le processus de la paix, à la cohésion de ses Forces de Défense et de Sécurité, le Burundi parvint à écarter le danger de contamination.

Le succès de notre pays fit tâche d'huile dans la région des Grands Lacs, où les dirigeants s'inspirèrent de l'exemple du Burundi pour résoudre les conflits internes par la négociation et la tolérance. Les ressources hydroélectriques et minières que le Burundi partage avec les pays limitrophes, à savoir la Rusizi, la Kagera, le Nickel, furent exploitées au bénéfice de tous les peuples de la sous-région.

Voilà, chers petits enfants, pourquoi vous vivez maintenant dans un pays qui connaît la paix et le développement. Cet état de choses a été acquis après de longues années de guerre fratricide, grâce à l'esprit de compromis, de pardon mutuel et de tolérance qui anima la génération qui a assuré le leadership du pays au lendemain de cette crise tragique. Je me rappelle que, quand j'étais petit, j'entendais souvent les adultes dire : « **Simba imanga Imana icane** », ce qui veut dire : « Sauter le précipice et que Dieu t'accueille sain et sauf de l'autre côté du gouffre ». C'était un souhait ou un vœu adressé à un être cher qui entreprenait une mission difficile. Je vous assure que le Burundi a dû franchir plusieurs précipices avant d'arriver à la situation actuelle. Et si je vous raconte cette histoire, c'est pour vous demander de tenir bon mes petits enfants. Préservez les acquis de la paix que vos parents ont conquis de haute lutte.

LES PARTICIPANTS

Mme Perpétue KANKINDI

Coordinatrice du département des Femmes
au Conseil National des Eglises du Burundi
B.P. 17 Bujumbura
Tél. (bureau) : 00 257 22 80 66
Tél. (privé) : 00 257 22 03 06/ 92 61 26
Fax : 00 257 22 79 41
E-mail : cneb@cbinf.com

Bernard BIJONYA

Commandant de la Cinquième Région Militaire
B.P. 20 Bujumbura
Tél. (bureau) : 00 257 27 00 01
Tél. (privé) : 00 257 92 64 80
Fax : 00 257 27 00 01
E-mail : voir MND

Anatole KANYENKIKO

Consultant à la COFIDE
B.P. 2691 Bujumbura
Tél. (bureau) : 00 257 30 22 79
Tél. (privé) : 00 257 30 38 38
Fax : 00 257 30 22 96 / 21 38 38
E-mail : anakany@cbinf.com
cofide@cbinf.com

Dr. Christophe SEBUDANDI

Président de l'Observatoire de l'action
Gouvernementale,
Président de la Ligue des Droits de la
Personne dans la Région des Grands Lacs
B.P. 5268 Mutanga 1 Bujumbura
Tél. (bureau) : 00 257 24 15 50 / 92 40 28
Tél. (privé) : 00 257 22 06 22
Fax : 00 257 24 15 50
E-mail : chris_sebudandi@yahoo.com

Donatien BIHUTE

Administrateur de Sociétés
B.P. 6741 Bujumbura
Tél. (bureau) : 00 257 22 37 84
Tél. (privé) : 00 257 22 67 14
Fax : 00 257 22 28 37
E-mail : sicomu@cbinf.com

Macaire NAHIMANA

Directeur des Etrangers à la Police de l'Air,
Des Frontières et des Etrangers (PAFE)
B.P. : -
Tél. (bureau) : 00 257 21 93 29 / 22 54 27 (standard)
Tél. (privé) : 00 257 23 49 48 / 92 34 11
Fax : 00 257 21 77 78
E-mail : fsegat@cbinf.com

Hon. Libérate NICAYENZI

Membre du Parlement du Burundi
B.P. 120 Bujumbura
Tél. (bureau) : 00 257 23 26 22
Tél. (privé) : 00 257 92 56 48
Fax : 00 257 23 26 22
E-mail : chraid@cbninf.com

Pascal-Firmin NDIMIRA

Directeur Général COFIDE
B.P. 5330 Bujumbura / B.P. 139 Ngozi
Tél. (bureau) : 00 257 30 22 79
Tél. (privé) : 00 257 30 20 03 / 22 26 58
Fax : 00 257 30 22 96
E-mail : cofide@cbinf.com

Simon KURURU

Directeur de l'Agence de Communication des
Grands Lacs
B.P. 2488 Bujumbura
Tél. (bureau) : 00 257 24 16 64
Tél. (privé) : 00 257 22 63 97 / 9313 88
Fax : 00 257 21 87 59
E-mail : simonkururu@avu.org

Audace NGENDAKUMANA

Chef du Département juridique à Brarudi
(Filiale de Heineken)
B.P. 540 Bujumbura
Tél. (bureau) : 00 257 24 32 87
Tél. (privé) : 00 257 22 21 06
Fax : -
E-mail : -

Fabien SEGATWA

Avocat au Barreau du Burundi
B.P. 6024 Bujumbura
Tél. (bureau) : 00 257 21 33 49
Tél. (privé) : 00 257 23 37 39
Fax : 00 257 21 33 49
E-mail : fsegat@cbinf.com

Eugène NINDORERA

Ministre des Droits de la Personne Humaine,
des Réformes Institutionnelles et des
Relations avec l'Assemblée Nationale
B.P. 6802 Bujumbura
Tél. (bureau) : 00 257 21 73 65
Tél. (privé) : 00 257 22 29 15
Fax : 00 257 21 75 49
E-mail : eugene_nindo@yahoo.fr

Innocent MUHOZI

Directeur Général de la RTNB
Journaliste et Réalisateur
B.P. 1900 Bujumbura
Tél. (bureau) : 00 257 22 35 85
Tél. (privé) : 00 257 91 05 88
Fax : 00 257 22 65 47
E-mail : voir RTNB, : rtnb@cbinf.com

Rév. Osias HABINGABWA

Secrétaire Général du Conseil National des
Eglises du Burundi
B.P. 17 Bujumbura
Tél. (bureau) : 00 257 22 79 41 / 22 42 16
Tél. (privé) : 00 257 92 38 90
Fax : 00 257 22 79 41
E-mail : habingabwa@hotmail.com

Fabien NSENGIYUMVA

Conseiller à la Présidence de la République
B.P. : -
Tél. (bureau) : 00 257 22 54 35
Tél. (privé) : 00 257 23 57 62
Fax : 00 257 21 21 34
E-mail : fabfavina@yahoo.fr

Joséphine NDIKUMANA

Coordinatrice du CAP
Fax : 00 257 21 74 08
Tél : 00 257 21 74 09
E-mail : cap@cbinf.com

Melchior MBONIMPA

Docteur en Philosophie, Docteur en Théologie
Professeur à l'Université de Sudbury
Sudbury (Ontario)
Canada P3E 2C6
Tél. (privé) : 001 705 969 3913
Fax. (privé) : 001 705 969 7999
Tél. (bureau) : 001 705 673 5661, poste 301
Fax. (bureau) : 001 705 673 4912
E-mail : mmbonimpa@nickel.laurentian.ca

Albert MBONERANE

Ex-ambassadeur du Burundi à Bonn.
Directeur du Burundi-b, ro
Tél : 0049 2166 390543
Fax : 0049 2166 390629
E-mail : mbonerane@enconet.de

Catherine MABOBORI

Présidente des Collectifs des Associations et
ONG Féminines du Burundi
B.P. 561 Bujumbura
Tél. (bureau) : 00 257 24 13 76 (direct) /
24 13 82 (standard)
Tél. (privé) : 00 257 23 12 67 / 92 39 87 E-
Fax : 00 257 21 84 09 / 24 13 74
E-mail : tharcie@cbinf.com

Marc MANIRAKIZA

Consultant International Analyste
économico-politique
B.P. 1240 Bujumbura
Tél. (bureau) : 00 257 24 30 77 / 24 31 44
Tél. (privé) : 00 257 24 31 45
Fax : 00 257 24 31 45
E-mail : tubane@cbinf.com

Mgr. Bernard BUDUDIRA

Evêque du Diocèse Bururi et Président
du COPED
D/S 140 Bujumbura
Tél. (bureau) : 00 257 27 03 27
Tél. (privé) : 00 257 92 23 42
Fax : 00 257 27 03 29
E-mail : coped@cbinf.com

Françoise NGENDAHAYO

Expert en Genre du Tribunal Pénal
International pour le Rwanda
Résidente à Arusha (Tanzanie)
Fax : 00 121 29 63 28 48
Tél : 00 121 29 63 28 50
E-mail : ngendahayo@un.org

Frère Emmanuel NTAKARUTIMANA O.P.

Ordre des Pères de Saint Dominique
Albertinum, Square des Places, 2
1700 Fribourg, Suisse
Tél. (bureau) : 0041 263 22 18 02
Tél. (privé) : 0041 787 46 93 28
Fax : 0041 263 23 11 43
E-mail : 113704.640@compuserve.com

André NKESHIMANA

Président de l'Association 'Izere', Banquier
Saturnusstraat 165,
8303 CD Emmeloord Pays Bas
Tél/fax privé : 0031 527 610294
E-mail : nkeshimana@12move.nl

Laurent NIYUNGEKO

Président de l'ASBL S.O.S Burundi, Danemark
Valhalskvarter 55, 2670 Greve, Kopehagen
Tél. (bureau) : 0045 352 66061
Tél. (privé) : 0045 436 95920
Fax : 0045 436 95920
E-mail : bb12774@vip.cybercit.dk

Angelo BARAMPAMA

Docteur en Géographie
Chargé de Cours à l'Université de Genève
81 Passage Baud-Bovy CH-1205 Genève
Tél. (bureau) : 0041 22 7058343
Tél. (privé) : 0041 22 3293502
E-mail : angelo.barampama@geo.unige.ch

Simon NYANDWI

Ex-Consul Général du Burundi à Kigoma
A contacter via Gervais Rufyikiri

Catherine NTAWUBONAVYOSE

Ex-Directrice de la Société N.A.B. Super Confection
Steker 33, 1602 EV Enkhuizen Pays-Bas
Tél/fax privé : 0031 228 319141
E-mail : via c.awinkel@freeler.nl

Gervais RUFYIKIRI

Docteur en Economie Ex-professeur-
assistant de l'université en agronomie
Représentant du CNDD-FDD dans le Benelux
Résident à Louvain-La-Neuve Belgique
Fax : 0032 10 457 593
E-mail : rufyikiri@pedo.ucl.ac.be

Didace BARANDRETSE

Directeur de Radio Tubane
Résident à Louvain-La-Neuve Belgique
Ex-directeur général de la RTNB
Fax : 0032 10 452 773
E-mail : didace.baranderetse@skynet.be

Vestine MBUNDAGU

Ex-Gouverneur de Cankuzo
A contacter via Gervais Rufyikiri

NSANZE Augustin

Historien Chercheur
Pays-Bas